

# Les services partenaires du médico-social, sanitaire, hospitalier et protection de l'enfance

## SESSAD

---

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile apporte un soutien spécialisé aux enfants et adolescents dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche, école,...) et/ ou dans les locaux du service. Les enfants sont admis sur décision de la CDAPH. Les prestations sont prises en charge par la Sécurité sociale.

Son équipe pluridisciplinaire met en oeuvre une prise en charge précoce de l'enfant et l'accompagnement des familles ; puis elle favorise le soutien à la scolarité de l'enfant et l'acquisition de l'autonomie.

### **Le public:**

Selon leur spécialité et selon l'âge des enfants, un SESSAD peut s'appeler différemment :

SSEFS: déficience auditive

SAAAS: déficience visuelle

SSAD: polyhandicap

### **Les professionnels**

-médecin

-éducateurs

-orthophoniste

-psychomotricien

-kinésithérapeute

-ergothérapeute

-psychologue

## Le SITEP

---

**PUBLIC:** Le Service d'intervention thérapeutique éducative de proximité s'adresse à des élèves de 6 à 11 ans qui présentent des troubles du comportement de façon à éviter une suspension de scolarité.

**SECTEUR:** Le Mans et la petite couronne

**MISSION:** permettre la scolarité de ces élèves au sein de leur écoles sous réserve de l'avis de l'IEN de circonscription (cf. formulaire de saisine)

Chaque situation fait l'objet d'une observation par l'enseignante spécialisée du SITEP. A l'issue des 15 jours d'observation et selon les cas, un dossier est transmis à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) par l'enseignant référent du secteur.

La CDAPH peut, le cas échéant notifier une prise en charge SITEP.

**LIEU:** le SITEP est rattaché à l'ITEP des Aubry de Champagné, mais les observations et prise en charge se font dans les écoles.

## LE CAMSP

---

**PUBLIC:** Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

**MISSIONS:** Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) exercent des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation par cure ambulatoire. L'ensemble de ces actions cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir son développement harmonieux.

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) peuvent être spécialisés ou polyvalents avec des sections spécialisées. Ils orientent les familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'enfant.

Toute intervention d'un CAMSP est prise en charge par la caisse d'assurance maladie des parents et est donc gratuite pour les familles.

## **DISPOSITIF SAS en partenariat avec la DSDEN 72**

Un dispositif de soutien et d'aide à la scolarisation des enfants de moins de 6 ans bénéficiant d'un suivi CAMSP a été mis en place en collaboration avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe.

**CONTACT :** C.A.M.S.P. LE MANS - 194 Avenue Rubillard - 72037 LE MANS CEDEX 9 - Téléphone : 02 43 43 43 57 - Fax: 02 43 24 64 91 - Courriel : [camsp.lemans@wanadoo.fr](mailto:camsp.lemans@wanadoo.fr)

## **LE CMPP**

---

**PUBLIC:** Le centre Médico-Psycho-Pédagogique est un lieu de consultations et de soins ambulatoires, pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans, sur rendez-vous.

**MISSIONS:** Une équipe pluridisciplinaire accueille parents et enfants en difficulté ou en situation de souffrance.

**PROFESSIONNELS:** Cette équipe se compose d'un psychiatre, d'un psychiatre de compétence infanto-juvénile, de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotriciennes, et d'une psychopédagogue.

### **CONTACTS:**

#### **CMPP LE MANS**

Espace Françoise Dolto

32, rue d'Australie

72100 LE MANS

Tél : 02 43 81 14 43

Fax : 02 43 74 04 36

Courriel : [Contacts.CMPP-lemans@urpep-paysdelaloire.fr](mailto:Contacts.CMPP-lemans@urpep-paysdelaloire.fr)

#### **CMPP MAMERS**

Hôtel de Ville

2 place de la République

72600 MAMERS

Tél : 02.72 34 07 70

Fax : 02.43.97.58.70

Courriel: [cmpp1.mamers@urpep-pdl.fr](mailto:cmpp1.mamers@urpep-pdl.fr)

## **LE CMP**

---

**PUBLIC:** Enfants et adolescents jusqu'à 16 ans

**MISSIONS:** La prévention, le diagnostic et la prise en charge des difficultés psychologiques. Ces missions nécessitent des réponses multi-disciplinaires. Il est donc nécessaire de développer des liens avec différents partenaires afin de créer un ensemble cohérent, repérable et complémentaire.

**PROFESSIONNELS:** Un CMP regroupe des médecins psychiatres, des psychologues cliniciens, des infirmières, des assistantes sociales, des psychomotriciens, des orthophonistes et des éducateurs spécialisés.

## Le centre de l'Arche

---

### PUBLIC:

- enfants de 0 à 6 ans (service nénuphar)
- enfants de 7 à 17 ans (service coquelicot)

**MISSIONS:** Le Centre de l'ARCHE est un établissement de Médecine Physique et de Réadaptation spécialisé dans le traitement des affections neurologiques et motrices graves.

Il assure une prise en charge pluridisciplinaires (médecin, kiné, ergothérapeutes, orthophoniste, psychologue, assistantes sociales...)

**LIEU :** Les élèves se déplacent 1 à 2 ½ journées /semaine au centre de l'Arche pour bénéficier de leurs rééducations.

**CONTACT:** Centre de l'ARCHE 1 boulevard de Maule 72650 Saint Saturnin Téléphone : 02 43 51 72 72 Fax : 02 43 51 73 00  
Courriel : [direction@ch-arche.fr](mailto:direction@ch-arche.fr) Site : [www.ch-arche.fr](http://www.ch-arche.fr)

## L'établissement Public de Santé Mentale

---

Une unité d'enseignement spécialisé, est instituée par convention. Placée sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EPSM de la Sarthe (et par délégation du chef de pôle) et sous le contrôle pédagogique de l'inspecteur d'académie, elle est dotée de trois enseignants spécialisés, dont un directeur. Ces derniers prennent en charge les enfants suivis par les CMP. Ils peuvent également apporter aide et conseils aux équipes enseignantes qui scolarisent ces élèves dans les écoles.

### Contact:

25, rue Chanzy 72000 Le Mans  
02 43 78 56 67

## Unité d'enseignement pour les enfants hospitalisés

---

Les enfants hospitalisés peuvent bénéficier de « l'école » de l'hôpital qui dépend des services de l'Education Nationale. Les enseignantes accueillent les enfants à partir de 5 ans et organisent leur scolarité en collaboration avec les familles et les services hospitaliers, surtout si les enfants ne peuvent rejoindre leurs établissements scolaires.

**Contact:** Unité d'enseignement du centre hospitalier du Mans Pédiatrie 1  
194 av Rubillard 72037 Le Mans Cedex  
tél. 02 43 43 26 41  
courriels: [coledesenfants@ch-lemans.fr](mailto:coledesenfants@ch-lemans.fr)  
[ce.0720873H@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720873H@ac-nantes.fr)

## La Maison des adolescents

---

**PUBLIC:** Tous les adolescents du département

### MISSIONS:

Accueillir tous les jeunes avec ou sans rendez-vous afin d'assurer une prise en charge globale des adolescents et ce, en tenant compte des parents et de l'environnement familial, ou social. Selon les besoins, un accompagnement est proposé en interne ou en externe.

La Maison départementale des Adolescents de la Sarthe fonctionne comme un guichet unique permettant l'accueil et l'accompagnement des adolescents.

Elle se définit comme un lieu de ressources professionnelles au service des adolescents, de leurs parents et des professionnels qui côtoient de près ou de loin des adolescents.

Elle fonctionne comme une tête de réseau de différents services et institutions du département.

## Les services liés à la protection de l'enfance

---

Ils sont à retrouver sur leur site internet respectif: La solidarité départementale, Association Montjoie, Apprentis d'Auteuil.

M.A.J. le 10/09/2018

### Dans cette rubrique

---

- [Actualités - ASH Ecole Inclusive](#)
- [Présentation](#)
- [Service départemental de l'école inclusive](#)
- [Adaptation scolaire](#)
- [Scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- [AESH](#)
- [SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique A Domicile](#)
- [Ressources pour une école inclusive](#)
- [Sigles de l'ASH](#)